



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 98711

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur la mise en ligne progressive, depuis qu'est intervenue la refonte des sites internet du ministère, de rubriques sur le site portail, sur le site de l'armée de l'air et sur celui de la gendarmerie, dédiées aux contenus édités par le ministère en langue anglaise. S'il ne peut que se féliciter de l'ouverture de ces supports aux langues étrangères, dans la mesure où les contenus auront été préalablement rédigés en français, il s'interroge sur l'existence d'un calendrier précis affectant, dans un proche avenir, des moyens pour la présentation en d'autres langues étrangères. Cela pour se conformer à nos ambitions en matière de diversité culturelle et aux dispositions de l'article 4 de la loi du 4 août 1994. Il y a lieu de s'appuyer sur les ressources en multilinguisme dont le ministère de la défense est, par sa vocation, traditionnellement porteur.

Texte de la réponse

Soucieuse de favoriser la diversité culturelle sur les sites internet du ministère de la défense et conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, la délégation à l'information et à la communication de la défense a fait de la la présentation des contenus des sites du ministère en d'autres langues que le français l'une de ses priorités. Pour autant, il n'existe pas actuellement de calendrier précis affectant des moyens pour la mise en oeuvre de ce projet, en raison d'un contexte budgétaire contraint. Les travaux nécessaires feront donc l'objet d'une réalisation progressive dans le temps qui doit s'inscrire dans la démarche actuelle de réduction des coûts de la communication.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98711

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 2006, page 6933

Réponse publiée le : 5 septembre 2006, page 9341